ID: 059-255900441-20201119-SMTD_20_12_1_3-DE

Affiché le





DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

C'est le **Jeudi 19 Novembre 2020** à 18h00 Salle des fêtes de l'Hôtel de ville à Waziers que se sont réunis les délégués désignés par la Communauté de communes Cœur d'Ostrevent et la communauté d'agglomération Douaisis Agglo adhérentes au Syndicat Mixte des Transports du Douaisis.

Il est rappelé qu'une convocation a été régulièrement adressée à chacun des membres désignés par les conseils communautaires.

Nombre total de délégués : 45

Présents: (titulaires et suppléants) 31

Absents : 7 Procuration : 7

Etaient présents (délégués titulaires): 30

Pour la CCCO : Alain BRUNEEL - François CRESTA - Salvatore DE CESARE — Frédéric DELANNOY - Marc DELECLUSE - Lionel FONTAINE - Donato MIRAGLIA - Eric MOREAU - Pascal PRUVOST — Julien QUENNESSON - Jessica TANCA.

Pour DOUAISIS AGGLO: Christophe BLERVACQUE - Christophe CHARLES - Yaël CZUPRYNA - Romain DAPVRIL - Jean-Claude DESMENEZ - Lisiane DUBUS - Christophe DUMONT - Alain DUPONT - Damien FRENOY - Arnaud GLABIEN - Delphine GUINEZ - Jean-Luc HALLE - Claude HEGO - Jacques LECLERCQ - Jean-Michel LEROY - Claudine PARNETZKI - Arnaud PIESSET - Robert STRZELECKI - Franck VALEMBOIS.

Etaient présents (délégués suppléants): 1

Pour DOUAISIS AGGLO: Laurent DESMONS suppléant de Karim BACHIRI.

Etaient présents par procuration : 7

Pour la CCCO : Rodrigue LEBLAN donne pouvoir à Alain BRUNEEL - Jean-Michel SIECZAREK donne pouvoir à Marc DELECLUSE - Alain SROGA donne pouvoir à François CRESTA.

Pour DOUAISIS AGGLO: Didier TABARY donne pouvoir à Damien FRENOY - Thierry FAIDHERBE donne pouvoir à Robert STRZELECKI - Jean-Christophe LECLERCQ donne pouvoir à Jean-Michel LEROY - Maryline LUCAS donne pouvoir à Julien QUENNESSON.

Etaient absents et excusés: 7 Pour la CCCO: Alain PAKOSZ.

Pour DOUAISIS AGGLO: Gilles BARBIEUX - Reine Elise CARLIER - Muriel DOUDOK - Jamila MEKKI

- Philippe ROSZYK - Jean Michel SZATNY.

Reçu en préfecture le 27/11/2020

Affiché le

ID: 059-255900441-20201119-SMTD_20_12_1_3-DE

OBJET: DELEGATION AU PRESIDENT

Monsieur le Président indique que l'article 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Président ou le Bureau peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

- 1° Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- 2° De l'approbation du compte administratif;
- 3° Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;
- 4° Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- 5° De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- 6° De la délégation de la gestion d'un service public ;
- 7° Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

A l'occasion des travaux de réalisation de la ligne A du TCSP, Douaisis Agglo a déployé une fibre optique 24Fo en vue d'être mise à disposition du SMTD pour son usager unique : information des voyageurs, billettique et vidéosurveillance en stations TCSP.

Une convention de mise à disposition a été conclue entre DA et le SMTD. A ce titre, actuellement, le SMTD règle 106.466,40 € net de taxes par an à DA. Cette convention dont l'échéance était fixée initialement au 04/12/2019 a été prolongée par voie d'avenant au 04/12/2020. Dès lors, il est nécessaire de formaliser à nouveau la mise à disposition de cette fibre avec DA.

Il est proposé aux membres du Comité Syndical de donner délégation au Président du SMTD aux fins de négocier, de formaliser et de conclure avec Douaisis Agglo la mise à disposition de la fibre optique 24Fo.

Le Comité après avoir délibéré

Nombre d'inscrits : 45 Nombre de votants : 38 Suffrage exprimé : 38

Pour: 38 Contre: 0 Abstention: 0

DONNE délégation au Président du SMTD aux fins de négocier, de formaliser et de conclure avec Douaisis Agglo la mise à disposition de la fibre optique 24Fo.

Fait et délibéré en séance

